

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 4 octobre 2022 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 28 septembre 2022

Conseillers en exercice :	33
Conseiller présents :	20
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de votants :	28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLÉ, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Anke MEUNIER, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Vincent CORNILLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Eliane DANH SANG, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Ghislain LEROY, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Thierry GALIN.

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVESSE

DEL 2022-10-17
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
AVANCEMENTS DE GRADE 2022

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L522-27,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2008 portant reconduction des ratios d'avancements de grade,

Vu l'arrêté en date du 16 juillet 2021 pris après avis du comité technique, rappelant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne et établissant celles relatives aux nominations suite à réussite à concours, à l'accès à un poste à responsabilité, à l'avancement de grade,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir créer les postes suivant afin de promouvoir 14 agents :

- 1 poste à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 2 postes à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 2 postes à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 3 postes à temps complet de brigadier-chef principal
- 3 postes à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste à temps complet d'agent de maîtrise principal

L'incidence financière sera imputée sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 4 octobre 2022.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 07 OCT 2022

Françoise NIVASSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site : www.telercours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20221004-DEL2022-10-17-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022